



1. Contexte et enjeux

Historiquement les flottes européennes pêchent dans les eaux Mauritanienne depuis plusieurs décennies, cette période ayant débuté avant l'indépendance. En 1987, suite à l'adhésion de l'Espagne à la Communauté Economique Européenne, le premier accord de pêche entre l'Europe et la Mauritanie a été signé. Depuis plus de 30 ans, les accords et leurs protocoles d'application se sont succédés. Ils permettent l'accès de bateaux européens aux zones de pêche mauritaniennes, moyennant une contrepartie financière du budget communautaire et des armateurs.

Depuis la moitié des années 2000, une contrepartie supplémentaire a été ajoutée pour permettre le financement d'appui à la gouvernance des pêches et à la mise en œuvre des politiques publiques de développement du secteur. D'abord appelées « actions ciblées », ces financements complémentaires ont par la suite été appelé « appui sectoriel », ou « appui budgétaire sectoriel ».

Informations générales

- **Montant €** : 87,5 M € sur 2008 - 2019
- **Maitre (s) d'oeuvre** : Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime (MPEM)
- **Date début – Date fin de mise en œuvre opérationnelle** : Partenariat 2015 – 2019 toujours en cours de programmation. Fin théorique : 15/11/2019
- **Mode(s) de gestion et acteurs de mise en œuvre** : Appui budgétaire versé au trésor public sous forme de tranches annuelles. Versements sur base des résultats. La mise en œuvre selon les procédures nationales ; évaluation des résultats par attaché pêche DUE sur base du suivi d'indicateurs.
- **Objectif global** : Amélioration de la gouvernance des pêches et de l'économie maritime
- **Contacts** : Eric LUNEL, attaché pêche à la DUE Mauritanie

2. Actions en bref

Renforcements administrations centrales, surveillance des pêches et sécurité maritime, formation professionnelle, appui à l'organisation du contrôle sanitaire, recherche scientifique, protection et conservation de l'environnement, construction navale, infrastructures de pêche.

3. Résultats atteints

Nouvelle stratégie nationale de gestion responsable du secteur 2015 – 2019 ; acquisition d'un patrouilleur par les Gardes Côtes ; coordination du sauvetage en mer ; réalisation de campagnes d'évaluation des stocks halieutiques ; élaboration de plans d'aménagement ; renforcement de l'autorité compétente chargée du contrôle sanitaire pour l'exportation des produits mauritaniens vers l'UE, réhabilitation et équipement des centres de formation professionnelles aux métiers de la mer ; appui à la surveillance maritime dans le PNBA ; financement du BACOMAB, fonds fiduciaire au bénéfice du PNBA et PND, établissement du premier chantier naval industriel de Mauritanie, réhabilitation et mise aux normes du marché aux poissons de Nouakchott, du port de pêche artisanale de Nouadhibou, du port autonome de Nouadhibou, co-financement de la construction du port de Tanit (inauguration en fin d'année 2018).

4. Perspectives

La programmation de l'appui sectoriel 2015-2019 a enregistré beaucoup de retard et n'est pas encore achevée. Les secteurs d'intervention seront : la coopération scientifique, technique net la formation / la surveillance des pêches / la préservation de l'environnement marin et côtier / les infrastructures de développement.

